

Paul MBA-ABESOLE

**GABON :**  
**CRIMES DE SANG,**  
**SACRIFICES HUMAINS,**  
**ANTHROPOPHAGIE**

**Et**

**EUCHARISTIE**  
**(CHRISTOPHAGIE)**

*Libreville, le 8 septembre 2013*

## TABLE DES MATIERES

<b>0. Introduction :</b>	<b>4</b>
<b>1. Les Définitions :</b>	<b>7</b>
1.1. Le Cannibalisme :	7
1.2. L'Exocannibalisme :	7
1.3. L'Endocannibalisme :	7
1.4. L'Hémophagie :	7
1.5. L'Anthropophagie :	8
1.6. Le Sacrifice Humain :	8
<b>2. Un Aperçu Historique du Sacrifice Humain et de l'Anthropophagie :</b>	<b>8</b>
2.1. Le Sacrifice Humain :	8
2.2. L'Anthropophagie :	10
<b>3. Le Gabon et le Crime dit couramment Rituel :</b>	<b>16</b>
3.1. Les Crimes Dits « Rituels » :	16
3.2. Le cas de Mvolet-Miyeme :	20
3.3. Le Cas de Mba-Nteme :	22
3.4. Le Cas du Prélèvement d'Organes :	23
3.5. L'anthropophagie et le Sacrifice dans la Tradition Gabonaise :	23
3.5.1. L'Anthropophagie :	23
3.5.2. Le Sacrifice Humain :	24
3.5.3. Les Chrétiens face aux Crimes et à L'Anthropophagie :	24
<b>4. Le Nouveau Testament : Recul ou Avancée par Rapport à l'Ancien Testament :</b>	<b>25</b>
4.1. Les Textes :	25

4.2. Le Sacrifice avec Jésus Comme Victime :	25
4.3. Jésus et la Christophagie dans l'Eucharistie :	25
4.4. Les Attitudes vis-vis de la manducation du Christ :	29
4.5. L'Attitude de Zwé Nguema :	29
4.6. Les Chrétiens dévoyés :	31
4.7. Réponse à Zwé Nguema et aux Chrétiens dévoyés :	31
4.8. L'Attitude des Chrétiens Authentiques :	33
<b>5. L'Anthropologie du Repas :</b>	<b>36</b>
5.1. Qu'est-ce qu'un Repas :	37
5.2. Les Dimension d'un Repas :	37
5.3. Le Repas d'Eve (Gn 3, 2 – 4) :	38
5.4. Le Repas d'Esau (Gn 25, 24 - 34) :	40
5.5. Le Repas de Jésus : l'Eucharistie :	40
5.6. Formation d'un Rassemblement :	41
5.7. L'Expulsion du Traître Judas :	42
5.8. Le Repas du Royaume :	42
<b>6. Les Causes de la Situation Actuelle du Gabon :</b>	<b>44</b>
6.1. Le Laxisme :	44
6.2. La Facilité :	44
6.3. L'Argent :	45
<b>7. Que Faire ? :</b>	<b>46</b>
7.1. Le Désordre Moral :	46
7.2. Le Désordre Juridique :	47
7.3. Le Désordre Religieux :	47
7.4. Le désordre Culturel :	47
<b>8. Une Reprise en Main :</b>	<b>48</b>
8.1. Notre Société et la Criminalité :	49

8.2. Les Investigations sur notre Société :	50
8.3. Redresser :	51
8.4. Socialiser :	53
8.5. Mettre en place un système éducatif :	53
8.5.1. Eduquer :	54
8.5.2. Un Peuple, une Identité, des Règles de Vie :	54
8.5.3. Le Contenu d'un Système Educatif :	55
8.5.4. L'Accès aux Postes de Responsabilité :	56
<b>9. Conclusion :</b>	<b>58</b>
<b>10. Annexe n° 1 :</b>	<b>60</b>
<b>11. Annexe n° 2 :</b>	<b>61</b>
<b>12. Annexe n° 3 :</b>	<b>62</b>
<b>13. Annexe n° 4 :</b>	<b>63</b>
<b>14. Annexe n° 5 :</b>	<b>64</b>
<b>15. Annexe n° 6 :</b>	<b>65</b>
<b>Bibliographie :</b>	<b>66</b>

## L'ANTHROPOPHAGIE.

### INTRODUCTION.

Le débat sur les « crimes rituels » passionne l'opinion, au Gabon, depuis quelques années. En effet, dans toutes les provinces, on signale des traces de cette pratique. Ici, on a trouvé un cadavre mutilé, là, on a découvert une glacière pleine d'organes humains et que sais-je encore. Face à cela, des dénonciations, des condamnations se sont succédé, les unes plus violentes que les autres. Mais, à l'observation, les choses ne font que s'empirer. C'est dire qu'il ne suffit pas de dénoncer ni de condamner. Sans doute le faut-il, mais il est nécessaire d'aller plus loin si on veut véritablement arriver à une inversion de la courbe de l'évolution. A cet égard, nous proposons, quant à nous, sans prétention, dans l'exposé qui va suivre, une réflexion au-dessus des déclarations viscérales pour inciter les Gabonais à produire des analyses plus sereines en vue d'un changement véritable et durable. Dans l'exposé qui va suivre, nous passerons par huit étapes.

#### 1. Les définitions.

Dans cette partie, nous donnerons les définitions des termes pour que nous ayons la même compréhension des choses et des termes. Ainsi éviterons-nous les malentendus qui, souvent, empêchent nos débats de donner les résultats que l'on en attend. Souvent, chacun suit son idée sans essayer de comprendre celles des autres. On veut avoir raison par orgueil, on veut vaincre et dire « J'ai eu raison ». Au

bout du compte, les choses restent en l'état. Ici, nous ne voulons avoir raison sur personne, mais simplement arriver à des idées claires pour résoudre efficacement nos problèmes communs. Si quelqu'un pense qu'il peut dire mieux que nous, qu'il le fasse, ce sera pour le bien de nous tous.

**2. Un aperçu historique du sacrifice humain et de l'anthropophagie.**

La deuxième partie est consacrée au sacrifice humain et à l'anthropophagie dont nous donnerons un aperçu historique. Nous verrons qu'ils concernent, en réalité, tous les peuples du monde. A cette étape, nous aborderons la pratique au Gabon des crimes dits « rituels ». Nous illustrerons cela avec trois cas dont l'un, une anthropophagie simple à Minvoul, dans le Woleu-Ntem, le deuxième, anthropophagie rituelle, avec Mba Nteme à Bitam, également dans le Woleu-Ntem. Le troisième est le cas des prélèvements d'organes à but fétichiste, dans toutes les provinces du Gabon.

**3. En troisième lieu, nous traiterons de l'anthropophagie dans la Bible. Nous enquêterons d'abord dans l'Ancien Testament ;**

**4. La quatrième partie analyse la tradition néotestamentaire. On se posera la question de savoir si, par rapport à l'anthropophagie et au sacrifice, le Nouveau Testament, dans ses textes, témoigne d'un recul ou pas par rapport à l'Ancien Testament qui, de toute évidence, a rejeté définitivement et l'anthropophagie et le sacrifice humain. Par contre avec l'avènement de Jésus, ces pratiques semblent réhabilitées.**

**5. Dans la cinquième partie, nous présenterons le point de vue d'un penseur traditionnel fang, ZWE NGUEMA et ses disciples sur la**

manducation du corps du Christ qu'ils considèrent comme une anthropophagie ignoble qui, selon eux, sera certainement condamnée par Dieu le Père, au moment de notre jugement.

**6.** La réponse à ZWE NGUEMA constituera la sixième partie de notre exposé. A l'occasion de cette réponse, nous présenterons trois repas types : les repas d'Eve, celui d'Esau et celui de Jésus. A partir d'eux, nous ferons une analyse succincte de l'anthropologie du repas. Nous marquerons la spécificité du repas de Jésus.

**7.** Les causes de notre crise. Un proverbe fang dit : « Quand tu tombes, ne regarde pas où tu es tombé, mais là où tu as buté ! » La logique gabonaise veut qu'on connaisse la cause de la chute. Nous énumérerons les causes de notre crise actuelle. Cette septième partie s'y penchera

**8.** En dernier lieu, nous préconiserons une thérapeutique dont l'objectif est une reprise en main de la société gabonaise, qui doit commencer par une étude approfondie de ce que nous sommes. Car, à notre avis, nous sommes sous le joug de la haine. Un observateur attentif de notre pays peut facilement constater que tout le monde hait et tue tout le monde. La haine, les crimes et l'insécurité ne sont que des manifestations extérieures de ce que nous sommes au fond de nous-mêmes. Le redressement, selon nous, va avec la socialisation, c'est-à-dire la mise en place d'un système éducatif. Eduquer le peuple gabonais, c'est le mettre debout, lui faire retrouver son identité et l'amener à adopter des règles de vie bien précises.

## **1. Les définitions des termes.**

Plusieurs termes sont relatifs à la consommation de la chair humaine. Il nous paraît, au début de cet exposé, nécessaire de les définir, afin d'éviter toute confusion. Il s'agit notamment des mots : cannibalisme, exocannibalisme, endocannibalisme et hémophagie, anthropophagie, le sacrifice humain. Nos définitions s'inspirent cependant de celles de bien des auteurs.

### **1. 1. Le cannibalisme.**

Le cannibalisme vient du mot espagnol « canibal » qui signifie « hardi, courageux ». Il est le fait, pour un homme ou une espèce animale, de dévorer des individus de sa propre espèce.

### **1. 2. L'exocannibalisme.**

L'exocannibalisme est le fait de manger la chair d'un ennemi. Par cet acte, on prétend s'approprier les qualités guerrières de ce dernier sur qui on prend une revanche.

### **1. 3. L'endocannibalisme.**

L'endocannibalisme est une pratique funéraire de nécrophagie. Il est le fait d'ingérer les restes d'un parent décédé. Certains réduisent en poudre ses ossements et y ajoutent de la bière de manioc et font boire cette mixture aux proches parents. Les ossements sont censés contenir les éléments vitaux de l'esprit de la personne morte qui sont ainsi transmis aux consommateurs.

### **1. 4. L'hémophagie.**

L'hémophagie est le fait de consommer du sang humain.

### **1. 5. L'anthropophagie.**

L'anthropophagie est un terme qui vient du grec anthropos « être humain », et phagein « manger, se nourrir » ; elle est le fait, pour un homme, de manger la chair humaine.

### **1. 6. Le sacrifice humain.**

Le sacrifice humain consiste dans le fait de sacrifier la vie d'un être humain pour calmer la colère ou pour attirer des faveurs d'une divinité ou d'un autre être humain.

## **2. Aperçu historique du sacrifice humain et de l'anthropophagie.**

Toutes les pratiques que nous venons de citer ont, chacune, une histoire. Nous ne soulignerons, ici, que celles du sacrifice humain et l'anthropophagie.

### **2. 1. Le sacrifice humain.**

La pratique du sacrifice humain est probablement née en même temps que la religion, chez tous les peuples. L'homme, ayant pris conscience de son impuissance devant certains faits de la nature, notamment devant la mort, s'est organisé pour conjurer tous les sorts, mais en vain. Il conclut donc qu'il y avait un Être supérieur à lui, Être auquel chaque peuple a donné un nom, inspiré par son expérience. Dans tous les cas, l'homme a pensé que pour bien vivre dans ce monde, il fallait se concilier cet Être invisible. Et pour être sûr de calmer ses colères éventuelles, il fallait lui offrir ce qu'il y avait de plus sacré, de plus cher, c'est-à-dire un être humain, et autant que possible un membre de sa famille.

Les textes anciens montrent que tous les peuples ont pratiqué le sacrifice humain dans leurs cultes religieux. L'on peut citer, à cet égard, deux textes de la Bible. Le texte de l'histoire de Jephté rapporte que ce dernier avait fait un vœu, on ne peut plus imprudent, avant de livrer une guerre à ses ennemis, les fils d'Ammon :

« Si vraiment tu me livres, dit-il à Dieu, les fils d'Ammon, quiconque sortira des portes de ma maison à ma rencontre quand je reviendrai sain et sauf de chez les fils d'Ammon, celui-là appartiendra au Seigneur et je l'offrirai en holocauste » (Jg 11, 30-31). Malheureusement, c'est sa fille qui vint vers lui et, après le délai demandé par elle, il accomplit sur elle le vœu qu'il avait prononcé » (Jg 11,39).

Le deuxième texte est celui du livre des Rois où nous lisons, au sujet du roi Manassé : « Il bâtit des autels à toute l'armée des cieux dans les deux parvis de la Maison du Seigneur. Il fit passer son fils par le feu ; il pratiqua l'incantation, magie et divination » 2R21, 5-6. Voir aussi : 2R23, 10 ; Lv 18, 21 ; Dt 12, 31, et notamment Jg 11, 29-40. On peut citer d'autres textes, mais ceux retenus sont suffisamment significatifs.

Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que le monde biblique a rompu assez tôt avec cette pratique. Les textes de la Genèse et du prophète Michée en témoignent. Dans le premier, Dieu dit à Abraham qui voulait offrir son fils unique :

« N'étends pas la main sur le jeune homme. Ne lui fais rien, car maintenant je sais que tu crains Dieu, toi qui n'as pas épargné ton fils unique pour moi » (Gn 22, 12).

Et, dans le deuxième texte, au peuple qui lui demande - « Donnerai-je mon premier-né pour prix de ma révolte ? Et l'enfant de ma chair pour mon propre péché ? »-, Dieu répond : « On t'a fait connaître ce qui est bien, ce que le Seigneur exige de toi : Rien d'autre que respecter le droit, aimer la fidélité et t'appliquer à marcher avec ton Dieu » (Mi 6, 7). Ces deux textes montrent bien la caducité des sacrifices humains. Cela est très clair.

## **2. 2. L'anthropophagie**

L'anthropophagie, si l'on en croit les nombreux écrits anciens, est une pratique que l'on retrouve aux origines de l'humanité. C'est dire que son histoire est vieille. Nous nous contenterons, dans le cadre de cet exposé, d'en indiquer seulement les grandes lignes.

La pratique de l'anthropophagie est universelle. Tous les peuples l'ont connue à un moment ou à un autre de leur histoire. Rappelons que l'histoire commence à l'époque paléolithique. Cette période, la première, est la plus longue de la Préhistoire. Elle commence, avec l'apparition de l'homme, il y a environ trois millions d'années et s'achève vers 1200 av. JC. C'est à partir de cet espace-temps qu'on observe les traces de dépeçage sur les ossements humains préhistoriques, mais ces indices, selon la plupart des auteurs, ne constituent pas des preuves décisives d'anthropophagie, tant il est difficile de différencier les pratiques funéraires des décharnements des corps après la mort. Cependant les premiers préhistoriens comme Edouard PIETTE, en 1871, et Gabriel MORTILLET attribuent ces marques de dépeçage à des rites funéraires.

L'anthropophagie est toutefois considérée comme probable dans certains sites du Paléolithique inférieur comme la grotte de Gran

Dolina, en Espagne, ou la Caune de l'Arago, en France. En tout cas, certaines cultures ont eu des pratiques cannibales instituées, d'autres ont pratiqué l'anthropophagie occasionnelle en cas de pénurie grave : famine, pertes de réserve de nourriture sur un bateau. Quoi qu'il en soit, l'anthropophagie est vue comme une pratique courante par l'équipe du paléanthropologue José Maria BERMUDEZ de CASTRO qui a réétudié les ossements de la grotte de Gran Dolina. On y a vu effectivement des traces de découpes faites par des outils en pierre et brisés comme pour extraire la moelle. La consommation de la chair humaine, assurent les chercheurs, était pour satisfaire les besoins en protéines, mais aussi pour avoir la puissance supposée de ceux dont on consommait la chair.

L'anthropophagie était connue des auteurs de l'Ancien Testament. C'est ainsi que le deuxième livre des rois nous rapporte un différend entre deux femmes dont l'une dit « Cette femme m'a dit : Donne ton fils, nous le mangerons aujourd'hui, et demain nous mangerons le mien. Nous avons fait cuire mon fils et nous l'avons mangé. Le jour suivant, je lui ai dit : « Donne ton fils et nous le mangerons, mais elle avait caché son fils. » 2R6, 28-29. Il faut cependant noter que cette anthropophagie n'était pas rituelle, mais circonstancielle. Le fait qu'on nous rapporte s'est produit, lors du siège de Samarie par les Araméens. Une grande famine avait, en effet, sévi dans cette contrée, de sorte que deux femmes et probablement beaucoup d'autres personnes avaient dû se livrer à l'anthropophagie (2R 8, 28-29).

Mais elle était condamnée dans le Livre du Lévitique où Dieu menace de livrer son peuple à cette pratique détestable, signe d'une

malédiction. Un peuple qui mange de la chair humaine est, selon le Lévitique, un peuple maudit. Lisons ce que Dieu dit à Israël :

« Je vous corrigerai moi-même sept fois pour vos péchés. Vous mangerez la chair de vos fils, vous mangerez la chair de vos filles » (Lv26, 29). La pire des punitions que Dieu inflige à un être humain, c'est de le laisser manger sa propre chair. Elle est le signe flagrant d'une décadence. Ainsi, jusqu'à l'avènement de Jésus, le problème des sacrifices humains et de l'anthropophagie ne se posera plus. Nous y reviendrons lorsque nous aborderons le problème de la christophagie.

Dans l'antiquité païenne, la première des époques de l'Histoire connue, est, généralement, pour chaque civilisation, la période de commencement du développement et de l'adoption de l'Écriture. Mais la majorité des historiens estiment que l'Antiquité commence au IV<sup>e</sup> millénaire av. JC (-3500 ; 63000 av JC), avec l'invention de l'Écriture en Égypte et en Mésopotamie, et voit sa fin durant les grandes migrations eurasiennes, autour du Ve siècle ap. JC.

A cette période, les mythes grecs rapportent de nombreux cas de cannibalisme. Cronos dévore les enfants, le cyclope Polyphème en fait autant. L'Odyssée parle aussi du peuple anthropophage des Lestrygons.

Hérodote (484-420 ap JC), quant à lui, décrit, dans son « Histoires », les traditions funéraires de plusieurs peuples, parmi lesquels les Messagères, les Pradéens, les Thraces, les Scythes et les Issédons. Certains d'entre eux sont des nécrophages, d'autres sacrifient les vieillards et les malades avant de les faire cuire pour les consommer.

Au Ve siècle, Hydace de Chaves, chroniqueur hispano-romain, parle des cas d'anthropophagie, lors des invasions qui secouèrent l'Empire Romain. Il écrit : « Les barbares Vandales, Suèves et Alains, ayant pénétré dans les Espagnes, ils la dévastèrent de façon sanguinaire... La peste, de son côté, fit des ravages. Une famine apparaît si effroyable que les humains se font cannibales ; les mères tuent même leurs enfants et cuisent leurs corps pour se nourrir... »

Au VIe siècle, Procope de Césarée, historien byzantin, mentionne lui aussi des cas d'anthropophagie lors des Guerres gothiques qui dévastèrent l'Italie. Poussés par la famine, certains furent réduits à manger de la chair humaine.

Au Moyen-Age, du XIe au XVIe siècle, des cas d'anthropophagie de survie furent observés durant les Croisades, selon la « Chronique anonyme de la première croisade. Il est rapporté que « Les Francs s'attardèrent à Marrat un mois et quatre jours...il y eut des nôtres qui manquèrent du nécessaire...Alors, ils ouvraient les cadavres, parce que, dans leur ventres, on trouvait des pesants cachés. Ou bien, ils en découpaient la chair en morceaux, et ils faisaient cuire pour la manger ».

Au XVIe siècle, en Amérique Centrale, on trouvait des cannibales (les Aztèques). Les Aztèques mangeaient les victimes de leurs sacrifices humains. Au Moyen-Orient, les hittites empalaient, avec toute leur famille, les chefs des villes qui se révoltaient contre leur domination, les découpaient en morceaux qu'ils mettaient à cuire et distribuaient aux peuples pour frapper de terreur leurs opposants. Le dominicain Bartolomé de Las Casas (1474-1566), défenseur des Indiens, rapporte que certains chefs espagnols, qui s'étaient liés

avec les indigènes pour conquérir le pays, toléraient que ces Indiens traînent avec eux des prisonniers destinés à nourrir la troupe. Lorsque les campements étaient installés, une boucherie se mettait en place, et des hommes, des femmes et des enfants étaient abattus, découpés et vendus. En Amérique du Sud, et jusqu'au XXe siècle en Afrique Equatoriale ou dans les îles du Pacifique, On trouvait des cannibales. Pour tous, manger de la chair humaine était un acte normal.

Au XVIII è siècle, pendant la Révolution française, lors de la prise des Tuileries, le 10 août 1792, des actes d'anthropophagie ont été commis ainsi que lors du massacre des gardes suisses et du personnel du palais. Après les massacres de septembre, on a signalé des cas de consommation de foies humains et d'hémophagie.

Au XXe siècle, en Union Soviétique, plusieurs cas d'anthropophagie dans des villages ou des régions entières ont été rapportés durant les périodes les plus noires de l'Union soviétiques. En effet, selon un rapport de la Sécurité d'Etat, en 1922, « la famine atteint des proportions terribles. Les paysans ont, dit-on, mangé tout ce qui pouvait servir de nourriture : chats, chiens, etc. En septembre 1933, un responsable communiste de l'île de Nazino, en Sibérie, rapporte, dans une lettre adressée officiellement à Staline, que 4000 des 6000 personnes déportées sur ordre de ce dernier sur l'île au mois de mai précédent sont mortes, faute de nourriture...que beaucoup de survivants ont dû recourir au cannibalisme pour survivre.

Les soldats japonais, dans de nombreux rapports ont commis, pendant la Seconde Guerre mondiale, des actes de cannibalisme à

l'encontre des prisonniers alliés et des populations civiles des territoires occupés. Le cannibalisme était souvent une activité systématique menée par des escouades, sous le commandement d'officiers. Les victimes étaient parfois dépecées vivantes...

La Chine, selon Patrick French, historien et journaliste anglais « au milieu des années 1960, lors de la révolution culturelle, on a pratiqué, en République populaire de Chine, l'anthropophagie pour prouver une doctrine révolutionnaire. Des organes humains comme le foie étaient considérés comme supérieurs et, de ce fait, réservés aux hauts responsables du parti communiste.

Signalons ce qui se passe, de nos jours, à Taïwan, petite île située au sud-est de la Chine continentale. Les bébés mort-nés ou des fœtus y sont vendus dans les hôpitaux, pour faire face à la forte demande de grillades ou de barbecues de bébés. Le prix serait de 30 000 ou 40 000 FCFA. Admirez quelques photos de cette triste pratique, en annexe : p. 60 – 65.

Il en est de même en Thaïlande où un certain Kolawolé Maxime SANNY dénonce, dans la revue RUMEURS du 13 octobre 2008 des faits avérés. Les férus de la chair humaine s'en régalaient au su et au vu de tout le monde. « Les images insoutenables, dit-il, apportent la preuve de ce génocide du 21<sup>e</sup> siècle ne donnent qu'une seule envie : en finir avec cette race de personnes sans âme qui, à l'aise, mangent avec appétit et digèrent sans gêne aucune, la chair humaine. Et quelle chair encore ? Celle des êtres innocents... »

### **3. Le Gabon et le crime dit couramment « rituel ».**

Au Gabon, on parle couramment des « crimes rituels ». Cette expression ambiguë cache les sacrifices humains et l'anthropophagie. Ceux que j'appelle « chrétiens dévoyés » mettent secrètement un lien entre l'anthropophagie et l'Eucharistie ou la christophagie. Tous les débats sur ces sujets, à notre avis, sont menés dans la confusion. Tout le monde en parle sans se rendre compte qu'on dit des choses et en même temps leurs contraires. On y mêle la sorcellerie et la mystique (ngbel). On condamne sans analyser, mais il n'y a pas de propositions pour éradiquer les maux. En fait, on se garde d'aller au fond des choses par peur d'être rangé parmi les peuples barbares. Mais la barbarie est bel et bien là, dans notre pays, dans certaines sociétés secrètes.

#### **3. 1. Les crimes dits « rituels ».**

L'expression « crimes rituels » n'est pas innocente. En réalité, on parle de « crimes rituels » pour échapper à la justice, car notre jurisprudence ne connaît pas un délit « crime rituel ». On connaît le crime comme « délit », mais il n'en est rien pour « le crime rituel », bien que tous le condamnent. Ainsi personne ne peut-il être traîné devant les tribunaux pour « crime rituel » en tant que tel. Tout acte reconnu, dans une société, comme délictueux est puni par une sanction précise. Si l'on sanctionne un acte non reconnu comme tel, on parle de sanction arbitraire. Le crime rituel n'étant pas reconnu comme un délit par nos lois, il ne peut être sanctionné, à strictement parler. D'ailleurs quelles preuves a-t-on pour dire que tel ou tel a commandité un crime. On prétexte qu'étant donné qu'on ne peut pas prouver la culpabilité des commanditaires, on ne peut pas non plus

inculper ceux qui ont commis matériellement des crimes. Grande hypocrisie ! On tourne volontairement en rond. On a peur de percer l'abcès, comme on dit. Et pourtant, il faut y aller.

Faisons la clarté. Commençons par préciser les termes afin de donner une cohérence à nos débats. L'expression « Crime rituel » empêche d'arriver à la vérité. Un esprit sain ne peut pas bien l'appréhender. Elle sème la confusion dans les esprits. Réfléchissons. Elle est composée des termes de « crime » et de « rite ». Le crime est, par définition, une grave infraction à la morale ou à la loi. Dans tous les pays du monde, il est puni par des lois ; il est désapprouvé par la conscience d'une société. Il y a, selon Montesquieu (1689-1755), quatre sortes de crimes : ceux qui choquent la religion, ceux qui choquent les mœurs, ceux qui choquent la tranquillité et ceux qui choquent la sûreté des citoyens ». On pourrait ajouter une cinquième : l'appropriation par un individu des biens qui appartiennent à tous. Dans ce sens, on parle de « crime économique ». Peut-être en discutera-t-on, un jour, dans notre pays.

Par contre, le rite est un fait accepté par tous dans une communauté, même s'il peut être discutable sous certains aspects. Il est vu comme facteur d'unité. Ainsi, à notre sens, convient-il d'abandonner l'expression « crime rituel ». Le rite relève d'un consensus social et comporte un ensemble d'usages réglés par la coutume ou par la loi. Il sert de ciment à une communauté qui juge que telle pratique est bonne pour elle. L'on comprend aisément qu'un acte ne puisse pas être à la fois interdit et autorisé, dans une communauté.

Nous proposons donc de parler simplement de « Sacrifice humain ou crime de meurtre d'homme » qui n'est pas plus autorisé que ce que l'on prétend signifier dans le terme de « crime rituel ». Le sacrifice est un acte par lequel on s'aliène une chose (animal, homme, plante, objet de la nature) pour l'offrir à une divinité ou à un esprit. L'objet du sacrifice peut être gardé entier ou détruit, conformément au rituel de chaque société. On parle de sacrifice humain lorsque l'objet en est un être humain entier ou une partie. Au Gabon on parle aussi de prélèvements d'organes, même des êtres humains vivants. La pratique de l'ablation des clitoris des jeunes filles doit être, de ce point de vue, considéré comme un sacrifice humain à but anthropophagique ou fétichiste. On préfère parler à tort de crime rituel, mais il s'agit là en fait d'anthropophagie. On ne peut prendre ces organes que pour les manger, quel que soit le but déclaré. On n'en fait rien d'autre !

Il s'agit, en fait, de deux délits dont l'un, « le crime », commis par un meurtrier, est condamné, mais dont l'autre, « manger la chair humaine », ne constitue pas un délit spécifique dans notre jurisprudence, en tout cas, pas à ma connaissance. Dans ce cas, on camoufle habilement le crime en lui adjoignant l'adjectif « rituel » qui sème la confusion. On sait que, dans la confusion, on ne peut pas porter un jugement. Tous les coupables affectionnent l'expression « crime rituel » pour rester dans une sorte de paradis asile. Si bien que tous ceux qui ont été accusés de « crime rituel » ont toujours fini par se sortir d'affaire même s'ils étaient effectivement coupables ! On contourne simplement les lois, parce que celles-ci n'intègrent pas clairement un fait destructeur de la société. Qu'a-t-on besoin de discuter à l'infini du crime rituel ? Nous savons que celui qui tue doit

en répondre devant la loi, que ce soit à son initiative personnelle ou à la demande de quelqu'un d'autre. C'est celui dont on a la preuve qu'il a tué, qu'il a commis un crime, qui doit être arrêté, jugé, en attendant qu'on trouve des preuves, si preuve il y a, pour inculper aussi le commanditaire. Si l'on agit ainsi, personne n'osera plus aller tuer pour quelqu'un d'autre. Nos lois sont claires là-dessus. Il n'y a rien à y ajouter. Tous les crimes de meurtre d'homme sont condamnés par nos lois et nos religions. Tous les débats que nous menons aujourd'hui à ce sujet n'avancent à rien, au contraire, ils paralysent l'intelligence. Toutes nos grandes déclarations ne promeuvent aucun changement. Ils sont inutiles, après tant d'années de dénonciation sans résultats.

Bien des coupables de crimes sont connus. Il n'y a pas que des crimes à but fétichiste, il y a aussi des crimes de vengeance, de jalousie et autres sur lesquels il faut mener des enquêtes. Celles-ci sont souvent commencées, mais abandonnées, dit-on, sur instruction de certains responsables politiques. Nos policiers les plus sérieux ont des choses à dire à ce sujet ! Il est possible de découvrir ceux qui ont tué avec un minimum d'enquêtes. Si cela s'avère difficile, on peut recourir à la police scientifique. Nos policiers peuvent parfaitement assimiler cette formation. Il faut les y envoyer.

Nous parlons de police scientifique comme si nos policiers actuels étaient totalement incapables de mener jusqu'au bout des enquêtes. Il n'y a pas de raison qu'ils n'y arrivent pas aujourd'hui, alors qu'ils l'ont fait, à Minvoul, dans le cas de Mvolet-Miyeme, coupable de meurtre et d'anthropophagie, en 1982 et à Libreville, en 1988.

### 3. 2. Le cas de Mvolet-Miyeme.

En effet, Mvolet Miyema a été poursuivi en 1986 pour un crime qu'il avait commis en 1982. Les résultats des enquêtes de la police judiciaire ont été précis.

Les personnages en scène :

- Mbore Avore Michel, le tueur, du village BIBAGHA ;
- Medam, épouse de Mbore Avore, de la tribu Beka ;
- Mvolet Miyemea du village OGNI, la victime dont le nom de l'épouse n'a pas été donné.

Mbore Avore et Mvolet Miyeme, étaient des amis. Ils décidèrent d'aller ensemble à un campement de pêche, chacun accompagné de sa femme. Ils avaient aussi chacun un fusil pour faire face à d'éventuelles attaques de bêtes sauvages. Chacun avait cependant son campement, mais assez proches l'un de l'autre. Pour se rendre à la rivière KOM, Mbore Avore devait passer par le campement de Mvolet-Miyeme.

Or, un jour, la femme de Mvolet tomba malade. Ce dernier se dirigea vers le côté de la rivière à la recherche des plantes médicinales. Sa femme était restée seule dans le campement. Arriva alors Mbore Avore, accompagné de son épouse sous prétexte d'une visite de courtoisie. Ne trouvant pas Mvolet, il se renseigna auprès de sa femme qui indiqua où il était parti. Il se dirigea alors vers la rivière. C'est ainsi qu'il vit Mvolet en train de prendre l'écorce d'un arbre, le dos tourné vers le sentier. Alors que s'approchant de lui, Mbore Avore qui avait bien mûri son projet lui assena un coup de crosse de

### 6. Les causes de la situation actuelle au Gabon.

Tout le monde reconnaît que notre société est bloquée. Nous ne sommes pas arrivés à cette situation par hasard. Il y a eu des antécédents, notamment : le laxisme, la recherche de la facilité, l'amour fou de l'argent.

#### 6. 1. Le laxisme.

Le laxisme est une tolérance excessive. On laisse tout faire, depuis bien des années, sous prétexte d'être démocrates. On peut tout se permettre sans redouter la moindre sanction, surtout si on est dans les sphères du pouvoir politique. Les lois ne sont pas appliquées ; on a l'impression qu'elles ne sont là que pour protéger les forts et pour écraser les faibles. On fait semblant de les appliquer. C'est ainsi que l'impunité s'est installée et a gangréné toute la société. La hiérarchie des valeurs est complètement renversée. Parfois un mal est vu comme un bien et vice versa.

#### 6. 2. La facilité.

La deuxième cause est la recherche par tous de la facilité. Nous avons perdu le sens de l'effort, du plus grand au plus petit et dans tous les domaines. Tout le monde veut arriver au bonheur sans le moindre effort. Mais une fois qu'on est installé dans la facilité, tout devient difficile. On attend alors des interventions de Dieu ou des esprits. Dans ce sens, beaucoup sont à la recherche des prières efficaces, d'autres recourent, pour parvenir aux postes administratifs élevés aux marabouts, aux charlatans, aux féticheurs ou aux devins. Et, lorsque certaines causes paraissent désespérées, on se livre, en dernier ressort, aux sacrifices humains.

### 6. 3. L'argent.

La troisième cause enfin est l'argent. On dit que « l'argent est un bon serviteur, mais un mauvais maître ». Cet adage est un constat universel. En effet, l'argent peut être vu sous deux aspects : l'un négatif et l'autre positif.

Sous son aspect négatif, l'argent comporte de nombreux pièges. Le premier est celui qui empêche ses détenteurs de regarder plus loin que leur intérêt immédiat et de s'attacher aux véritables valeurs. Ils sont souvent sourds à d'autres paroles que celles des richesses ainsi qu'allergiques à toute remise en cause. Lorsque l'argent prend une place démesurée, il devient une idole qui conduit à n'envisager la vie que sous le seul angle des biens matériels. Il pousse les êtres humains à se comporter en propriétaires exclusifs de leurs biens, dans le mépris des autres, surtout des plus pauvres. Il est un mauvais maître quand il devient la mesure de toutes nos relations et qu'il instaure le règne du plus fort. Ainsi, quel que soit le délit commis par ce dernier, lui suffit-il d'acheter les consciences de ceux qui sont chargés d'appliquer ou de faire appliquer les lois. Dans ce contexte, on ne peut plus parler de justice. C'est le règne de l'arbitraire, c'est la mort de la démocratie. L'argent, surtout quand il est gagné malhonnêtement, rend son détenteur arrogant. Il suffit de voir autour de nous le comportement des gens dont les comptes secrets débordent de milliards à l'étranger. Eh ! oui, l'argent rend fou tout enfant de pauvre qui devient tout d'un coup propriétaire des milliards. Ces sommes d'argent lui font péter les plombs. Si on analyse attentivement ses raisonnements, on s'aperçoit qu'il manque de cohérence. Il vit dans un monde où on cherche à justifier l'injustifiable. Il ne peut plus comprendre que d'autres aient faim. Il

appelle paresseux tous ceux qui n'ont rien à manger. Il oublie qu'il se gave de nourriture parce qu'il a volé l'argent qui appartenait à tous. L'argent mauvais serviteur empêche de voir la souffrance autour de nous, rend l'intelligence aveugle et la pousse à la mégalomanie. Avec lui, la conscience est éteinte. Dès lors, il s'installe dans un autre système de valeurs où tout est permis.

Sous son aspect positif, l'argent est un bon serviteur. Il a une importance dans la vie quotidienne ; il influe le domaine affectif. Il est un moyen de construire l'unité dans les familles, dans un pays en y instituant un système de solidarité. Il peut gérer la vie sociale et déterminer les positions politiques. De ce fait, il peut être un instrument au service de l'épanouissement de chacun et de tous. Utilisé à bon escient, il peut aider à changer le visage d'un pays comme le nôtre. S'il est utilisé avec un esprit de partage, il peut aider à éradiquer la pauvreté qui nous colle à la peau actuellement. Car, au Gabon, nous ne sommes pas pauvres parce que nous n'avons rien, mais nous le sommes parce que nous refusons partager.

### 7. QUE FAIRE ?

La première chose à faire, c'est d'ouvrir grandement nos yeux afin de voir que notre environnement est malsain. C'est évident. Tous les maux viennent de tous nos désordres : moral, juridique, religieux et culturel.

#### 7. 1. Le désordre moral.

Nous vivons actuellement un désordre moral comme jamais. Nous avons perdu nos repères moraux. Nous ne savons plus interroger notre histoire pour comprendre ce que nous sommes aujourd'hui.

Tout le monde suit le mouvement sans réfléchir. On adopte des comportements dont nos ancêtres auraient eu honte. Nous sommes dans une anomie sans précédent. Tout est permis. Chacun se sent libre de faire ce qu'il veut. Notre conscience morale est assoupie, au point qu'on est arrivé à un relativisme qui refuse les valeurs universelles.

#### 7. 2. Le désordre juridique.

Nous votons des lois que nous ne respectons pas. Ces lois, bien souvent, ne sont d'ailleurs pas pour protéger les citoyens dans leur globalité, mais pour défendre les privilèges d'une catégorie sociale, les gens du pouvoir. Certains violent ces lois sans aucune inquiétude d'en répondre devant la loi. Il suffit de faire intervenir son argent et tout reste en l'état.

#### 7. 3. Le désordre religieux.

La religion est devenue, pour bon nombre, un exutoire. Elle est le lieu de consolation. On s'y réfugie pour compenser des frustrations et des déceptions. Pour oublier, certains se jettent à corps perdu dans des activités religieuses dont certaines sont parfois douteuses. On suit des gourous. N'importe qui se proclame prédicateur à la suite d'une prétendue révélation. Et les naïfs suivent aveuglément ces assoiffés d'argent. Dieu, dans le prophète Osée, dit : « Mon peuple sera réduit au silence faute de connaissance » (Os 4, 6).

#### 7. 4. Le désordre culturel.

Souvent, nous ignorons totalement nos traditions. Dans mon esprit, celles-ci incluent aussi bien ce qui vient de nos ancêtres que ce que nous tenons de notre héritage colonial. Nous sommes donc obligés

de tenir compte de ces deux volets de notre histoire si nous voulons arriver à des résultats durables. Il se trouve, en effet, que nous ne cherchons pas à y trouver tout ce qu'il y a de positif : la discipline, les méthodes d'acquisition des savoirs, l'organisation de la vie, les relations sociales. Malheureusement, le plus souvent, nous présentons nos traditions ancestrales comme des fossiles sans vie et notre héritage colonial comme un produit mortifère. Jusqu'à présent, nos recherches sur notre patrimoine culturel et sur la colonisation ne sont intéressantes que pour passer un diplôme, mais jamais pour éclairer notre vie présente. Combien de nos professeurs d'université continuent à approfondir le sujet de leur thèse de doctorat devant leurs étudiants pour éclairer notre vie présente ? Parce que cette réflexion manque, on copie sans discernement tout ce qui vient de l'extérieur et qui s'adapte difficilement à nos réalités. D'où la nécessité d'une reprise en main.

### **8. Une reprise en main.**

Une reprise en main de la société gabonaise passe nécessairement par l'analyse de son être profond dont témoignent certains actes qui nous étonnent. A cet égard, le phénomène de la criminalité ordinaire et des crimes dits improprement rituels traduisent, en réalité, ce qui se passe dans le tréfonds de notre société. Il est donc urgent de reprendre les choses à la base. Il nous faut faire un retour aux sources pour nous réapproprier notre histoire, autant que possible. Nous avons besoin du maximum d'informations dans tous les domaines qui nous concernent. Savoir, c'est se mettre dans les conditions pour changer. Un ignorant ne peut pas changer, parce qu'il ne sait pas à partir de quoi il peut adopter d'autres comportements.

### **8. 1. Notre société et la criminalité.**

Notre pays est plein de criminels. Les uns sont dans les prisons. Ce sont les moins nombreux. Plus nombreux sont ceux qui sont en liberté et bien cachés parce qu'ils savent prendre des dispositions pour ne pas se faire attraper. La criminalité, quelle que soit sa nature, est un fait de notre société malade dans ses profondeurs. Elle est malade parce que, pendant des dizaines d'années, elle a fonctionné sans respect des règles administratives, morales, religieuses. Petit à petit, elle s'est installée dans des exceptions. Or l'exception, en grammaire, est une violation autorisée de la règle ordinaire. Mais si on s'installe dans l'exception, tout l'édifice de la logique d'une langue s'effondre. Le résultat sera qu'on ne pourra plus communiquer avec cette langue qui fonctionnerait en dehors des normes générales.

La criminalité est bien présente dans notre société. Elle est le résultat de plusieurs décennies de laxisme. On s'était cru tout permis parce qu'on exerçait un pouvoir ou qu'on avait un parent au pouvoir. L'absence de sanctions a fait qu'on est arrivé à une sorte d'anomie pour ne pas dire une anarchie morale. Chacun vivait et faisait comme il l'entendait pourvu qu'il fût protégé par une personnalité politique. Ainsi le sous-bassement de notre société reposait-il sur des contradictions voire des conflits latents qui se traduisaient à l'extérieur par la haine et le désir affiché d'enlever la vie à ceux que l'on n'aimait pas. Les comportements antipatriotiques des partis politiques en témoignent. La question simple qu'on peut se poser : « Combien de gabonais n'ont pas déjà souhaité la mort d'un tel ou d'un tel ? » Certains s'en sont abstenus non par vertu, mais par peur d'une condamnation toujours possible. Notre société fonctionne donc

sur un fond criminel. Tous les crimes que nous déplorons aujourd'hui ne sont que des manifestations logiques d'une société dominée par la haine, la jalousie, l'égoïsme, la volonté de puissance, la violation des droits humains, etc. Il faut donc s'informer sur cette société pour la connaître en profondeur et pour y engager des changements positifs.

Selon des informations dignes de foi, la criminalité qui sévit, dans notre pays, est entretenue par certaines personnalités politiques qui soudoient certains gardiens de prison pour mettre des prisonniers à leur disposition. On demande à ces derniers d'aller opérer, de nuit, dans des quartiers qu'on leur indique. Ils y vont et tuent en toute tranquillité puis retournent en prison, ni vus ni connus. Les criminels sont en lieu sûr, la prison. Dans ces conditions aucune enquête ne peut aboutir. Les grands cris au scandale ne servent à rien. L'impunité est totale et le restera aussi longtemps qu'on n'aura pas démantelé ce réseau.

### **8. 2. Les investigations sur notre société.**

Il est nécessaire de bien mener des investigations sur notre société pour bien en connaître le fond. La moindre information doit être regardée comme importante. Leur enregistrement est nécessaire, surtout lorsqu'elles paraissent anodines. Car les choses anodines cachent parfois les vérités les plus déterminantes. Il en est ainsi de Ndpiare, une des épouses de Nzame ye Mebeghe, dans la tradition fang. Elle est la moins en vue des femmes, effacée, silencieuse. Aucune parole d'elle n'est rapportée dans les récits où elle est mise en scène. Mais c'est elle qui va être la mère d'Owoula Nzame, le fils héritier de Nzame. Tout doit donc être noté avec soin.

Il faut se mettre à l'esprit que nos cultures ont volé en éclats à leur rencontre avec la civilisation occidentale. Leurs morceaux se sont dispersés dans l'espace et dans le temps de notre histoire. Si l'on prend, par exemple, la culture kota dans l'Ogooué-Lolo, dans l'Ogooué-Ivindo et dans le Haut-Ogooué, on peut trouver une même pratique avec plusieurs variantes. La différence entre celles-ci témoigne de l'évolution que cette communauté a suivie dans ses différents milieux de vie. Il faut donc coller les différents morceaux ensemble pour reconstituer cette pratique dans son état original. Grâce à une analyse rigoureuse, on peut découvrir des déviations et ainsi engager des redressements.

### **8. 3. Redresser.**

Redresser veut dire rendre droit ce qui est tordu. Nos coutumes et traditions sont nées. Elles ont évolué en bien ou en mal au cours de notre histoire, selon que les chefs des communautés s'en servaient pour le bien commun ou pour leurs propres intérêts. C'est de cela que nous devons nous rendre compte. Car les grandes déformations que nous constatons aujourd'hui, résultent du fait que certains ont voulu les mettre à leur service personnel. Les nombreuses interprétations que nous en avons en témoignent. Il s'agit donc, pour nous, de reconstituer ces pratiques au stade où elles étaient effectivement au service de tous. C'est à ce niveau que nous situons la nécessité du redressement. Il faut revenir aux sources pour comprendre le vrai sens des pratiques traditionnelles et, à partir de là, amorcer une évolution au service de tous. Leur objectif, dans chaque communauté culturelle, était la survie des groupes.

Oui, il faut procéder au redressement. Il ne suffit pas de dénoncer comme nous le faisons actuellement. Notre mission ? Elle est d'identifier les problèmes, de trouver leurs solutions. C'est à leurs causes qu'il faut s'attaquer maintenant. En ce qui concerne l'insécurité, tout le monde en connaît les causes principales au Gabon. Elles sont : les enfants non scolarisés, le traitement des responsables de la sécurité, la maladie, le chômage des jeunes, la pauvreté croissante.

Tout le monde sait que beaucoup d'enfants tombent dans la délinquance parce qu'ils ne vont pas à l'école et ils ne vont pas à l'école parce que leurs parents ne peuvent pas payer les frais de scolarité. Nous savons que les collèges confessionnels, notamment les collèges catholiques ont été fondés pour les enfants des familles pauvres. Or, aujourd'hui, les portes de ces établissements sont fermées à ceux pour qui ils ont été créés. Ces nombreux enfants, frustrés, assis à la maison avec leurs parents désemparés se livrent au banditisme. Qu'on ne s'étonne pas de ce à quoi on assiste aujourd'hui. Un des moyens pour s'engager sur la voie de la résolution de l'insécurité est « l'école cadeau ».

Concernant les policiers dont certains comportements sont unanimement condamnés. Nombre d'entre eux, dit-on, non seulement ne font pas leur travail correctement, mais ils deviennent aussi des délinquants. Pourquoi agissent-ils ainsi ? Plusieurs raisons, à notre avis. D'abord, les policiers sont mal payés : entre 200 000 et 500 000 FCFA. Avec ce salaire, quelqu'un qui a cinq enfants ne peut pas assumer valablement ses responsabilités familiales. S'ils étaient logés, si leurs enfants allaient à l'école sans payer les frais de scolarité, s'ils étaient soignés gratuitement, ces

policiers seraient moins tentés de se livrer au racket qu'on leur reproche. Le devoir de l'Etat est de socialiser tous ses citoyens. Chacun de ceux-ci est une partie du tout et, de ce fait, doit se soumettre aux règles qui gèrent ce tout.

#### 8. 4. Socialiser.

Nous entendons par socialiser : édicter les règles du tout, les enseigner et mettre en relation les différents membres d'une communauté, d'une société pour leur faire prendre conscience de leur destin commun qui est fait de traditions, car chaque tradition a, au fond d'elle, un objectif nécessairement bon pour ceux qui l'ont adoptée. Aussi longtemps qu'on n'a pas perçu cet aspect, on ne peut pas prétendre comprendre une tradition. Aucune communauté humaine n'adopte une pratique pour sa mort. Si nous adoptons ce point de vue face à nos traditions, nous arriverons à des découvertes étonnantes, porteuses d'espoir pour notre pays et pour l'humanité entière.

Chaque Etat a un cadre spécifique pour la formation de ses citoyens, qui est un ensemble de systèmes coordonnés entre eux, chacun ayant son objectif. Parmi eux, il y a le système éducatif que chacun met en place.

#### 8. 5. Mettre en place un système éducatif.

La mise en place d'un système éducatif dans notre pays est plus qu'urgente. D'autant plus que depuis plus de vingt ans, le niveau intellectuel est en baisse. Il suffit de lire actuellement les lettres de demande d'emploi dans tous les secteurs. La phrase française est souvent incorrecte en même temps qu'elle est alambiquée. Ne

parlons pas de l'orthographe ! Nous ne sommes plus compétitifs. Alors, il faut se reprendre.

### 8. 5. 1. Eduquer.

Eduquer vient de deux verbes latins qui ont le même sens en français : « educare : élever, nourrir, avoir soin de ; et « educere : faire sortir, mettre dehors, tirer hors, instruire ». Pour les latins, une personne humaine était considérée comme une sorte de réservoir de potentialités. Faire en sorte que ces potentialités sortent de là où elles étaient enfermées, se déploient et s'épanouissent pour être au service de la communauté revenait à l'éducation. Et c'est le système d'éducation qui traduit l'identité d'un peuple.

### 8. 5. 2. Un peuple, une identité, des règles de vie.

Un pays est un espace de vie habité par un peuple. Un peuple est un ensemble de personnes humaines qui acceptent de vivre ensemble dans l'harmonie et dans le respect mutuel. Chaque pays définit son citoyen auquel il décide de donner une formation, afin de réaliser les ambitions qu'il s'est assignées. Le citoyen est la mesure du monde matériel et candidat permanent au monde spirituel. Il a pour mission de maîtriser et de transformer son environnement à son profit. Pour les chrétiens, par exemple, tout ce qui est dans le monde appartient à l'homme, selon ce que Paul écrit aux Corinthiens : «...tout est à vous, mais vous êtes au Christ, et le Christ est à Dieu » (1Co 3, 22-23). La personne humaine est la mesure de tout ce que nous faisons, c'est-à-dire la référence de base de toute action politique, économique, sociale et culturelle. Tout ce qui se ferait en dehors de ce principe est à rejeter.

Pour vivre en harmonie, les personnes qui vivent ensemble adoptent nécessairement des règles pour guider et leurs actions et leurs comportements. Ces règles sont organisées dans un système, appelé précisément le système éducatif, pour être enseignées à tous. Naturellement, il doit être le même dans un pays. L'éducation, on ne le dira jamais assez, est d'abord, pour chaque citoyen, l'initiation à la gestion de sa liberté, de son autonomie à côté de celles des autres. Nous sommes tenus d'en organiser un qui tienne compte à la fois de notre passé ancestral, de celui de la colonisation et des exigences de la modernité. Nous ne pouvons plus être comme si nous n'avions pas été colonisés, nous ne pouvons pas non plus nous enfermer dans nos traditions. Tout cela fait partie de notre patrimoine, de notre vie. Il faut l'assumer et en tirer le maximum de profit. Il faut assumer l'héritage colonial, car, après tout, il nous a apporté des choses importantes pour une évolution positive de notre peuple : une administration, l'instruction, les fondements de la création d'une nation, le christianisme, la démocratie, même si cette dernière a encore bien des progrès à faire, etc. Tout cela, malgré tout, doit contribuer à la modernisation de notre pays.

### 8. 5. 3. Le contenu d'un système éducatif.

Un système éducatif est fait d'un ensemble de connaissances pratiques et théoriques qui guident un citoyen, depuis la jeunesse, jusqu'à l'âge adulte, dans ses comportements, dans ses relations avec autrui ; un citoyen doit connaître ses droits et ses devoirs. A l'intérieur du système éducatif, il apprend à mériter et à déployer ses compétences.

Notre recherche de la facilité est un mal à combattre par des entraînements aux efforts physiques et intellectuels. Le principe d'un esprit sain dans un corps sain doit être de rigueur. A cet égard, nous avons toujours préconisé un service militaire obligatoire pour tous les jeunes garçons et filles. Ce service a l'avantage d'enseigner la discipline et de donner le goût de l'effort. La religion, à cet égard, est aussi un moyen efficace d'éducation de l'individu, parce qu'elle nous apprend à nous sublimer. Elle n'est pas un code moral, mais une dynamique pour la vie. Elle révèle l'homme à lui-même et lui montre les relations possibles avec ses semblables et avec la divinité. Dans ce sens, la foi chrétienne transforme l'homme à genoux, prostré, en homme debout à qui Dieu lance cet ordre « Lève-toi et marche ». La foi en Christ ne connaît pas l'homme soumis, mais l'homme libéré. Etre libre, c'est être autonome pour être capable de dire oui ou non à l'homme et, le cas échéant, à Dieu. De ce point de vue, on peut dire que la liberté est un risque. C'est pour cela que beaucoup en ont peur. On préfère dire : « Ce n'est pas de ma faute ! »

#### **8. 5. 4. L'accès aux postes de responsabilité.**

Dès lors, pour arriver à des postes élevés dans la société, on exclut les passe-droits et privilèges pour faire la place au mérite. Le système de la méritocratie veut que chacun soit à la place dont il peut efficacement assumer les fonctions. Par contre, ceux qui veulent accéder à des postes élevés et qui n'en ont pas la formation doivent avoir le libre accès aux structures adéquates pour en avoir : écoles, centres d'apprentissage, universités, entreprises, etc. Il faut donner à tous les mêmes chances que l'on peut traduire par le principe de « l'école cadeau ». On doit créer un environnement

favorisant le travail intellectuel, dans des bibliothèques dignes de ce nom.

L'Emergence commence par un système éducatif. Les choses ne peuvent changer durablement qu'à partir de la formation des citoyens. Un système éducatif définit un citoyen, le sculpte, lui ouvre les yeux et lui permet de voir clairement où aller.

## CONCLUSION.

A ce stade, nous devrions parler de terme de notre démarche, mais, en réalité, c'est une suspension. Car il y a encore tant dire sur le sacrifice humain et l'anthropophagie. Notre exposé est parti des définitions des termes sur l'anthropophagie et le sacrifice humain. De ces sujets, nous avons donné un aperçu historique pour en avoir une vision globale et pour montrer qu'il s'agit là d'un problème mondial. Nous avons, à cette occasion, visité l'Ancien et le Nouveau Testament, dans la Bible. Puis nous les avons situés dans le contexte gabonais pour parler de ce qu'on appelle improprement, à notre sens, « crimes rituels ». Nous avons montré la confusion dans laquelle l'expression met les esprits et avons préconisé simplement l'expression de « sacrifice humain ».

Parlant d'anthropophagie, nous avons succinctement donné une idée de l'anthropologie du repas. Nous nous sommes référés, pour cela, à trois types de repas dont celui de Jésus, le repas eucharistique que nous avons désigné par « christophagie ». Et, puisqu'il s'agit de la manducation du corps du Christ, on peut effectivement parler d'un acte anthropophagique porteur, selon son initiateur, de la vie éternelle. Ainsi, en dehors de ce repas, proclamé obligatoire par le Christ lui-même n'a-t-on plus le droit de manger une chair humaine autre que celle du Christ.

Nous avons pu nous rendre compte de la complexité du problème de la criminalité et de l'insécurité dans notre pays. Il ne suffit plus de condamner, il faut encore mettre en place une stratégie pour faire comprendre à tous que l'anthropophagie et les sacrifices humains

sont des pratiques qui ne servent à rien ni pour notre pays, ni pour nous-mêmes. Ces pratiques constituent une très grave erreur. Car croire qu'on peut avoir des promotions avec des pratiques criminelles témoigne d'un manque de jugement. C'est proprement indigne d'un être humain doué d'intelligence.

Notre analyse nous a amené à comprendre que pour atteindre nos objectifs dans ce domaine de la lutte contre l'insécurité et la criminalité, il faut une mobilisation au-delà des clivages politiques et religieux. Pour réussir, il faut dépasser les condamnations dont nous nous contentons souvent. Donnons-nous un temps pour éduquer afin d'inscrire dans le subconscient de notre société le refus des comportements déviants. L'enseignement des droits humains doit être donné dans les familles et dans les écoles. Un peuple ne change qu'avec l'enseignement que ses responsables lui donnent.

**Fait à Libreville, le 8 septembre 2013.**

**Paul MBA-ABESSOLE.-**